

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1193

---

**EST** par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 décembre 2016, a adopté le règlement suivant :

**N° 1193 Amendement au règlement n° 506-G relatif à la régie interne, tel qu'amendé, afin de remplacer l'article 4.2 intitulé « Sanctions pénales »**

**QUE** l'objet de ce règlement de modification vise la révision complète de l'article 4.2 intitulé « Sanctions pénales ».

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement d'urbanisme et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7 décembre 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Journal Le Mirabel, parution le 9 décembre 2016

Site internet : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca), la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

Ce 7<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier